



MD

Commissions

Actions et options

	150 opérations et plus par trimestre [†]	30 opérations et plus par trimestre ou 50 000 \$ et plus en actifs [†]	Moins que 50 000 \$ en actifs
Actions[*]	Tarif UNIQUE 6,99 \$	Tarif UNIQUE 9,99 \$	24,99 \$ (jusqu'à 1 000 actions, 3 ¢/action pour l'excédent)
Options^{**}	6,99 \$ + 1,25 \$/contrat	9,99 \$ + 1,25 \$/contrat	24,99 \$ + 1,75 \$/contrat

[†] Pour vous rendre admissible à un tarif unique de 6,99 \$ pour vos opérations sur des actions canadiennes et américaines et au tarif de 6,99 \$ + 1,25 \$/contrat pour chaque opération sur des options, vous devez pendant le trimestre civil précédent effectuer au moins 150 opérations sur des actions ou options. Pour vous rendre admissible à un tarif unique de 9,99 \$ pour vos opérations sur des actions canadiennes et américaines et au tarif de 9,99 \$ + 1,25 \$/contrat pour chaque opération sur des options, vous devez pendant le trimestre civil précédent effectuer au moins 30 opérations sur des actions ou options ou avoir un actif combiné d'au moins 50 000 \$ chez Placement direct ScotiaMcLeod. Vous devez vous rendre admissible à chaque trimestre civil. Votre nouveau statut d'admissibilité rentre en vigueur le deuxième jour ouvrable du trimestre civil. Les frais sur les opérations américaines sont facturés en dollars américaines.

^{*} Les frais sur les opérations en dollars US sont facturés en dollars US Les transactions sur des actions avec une valeur de moins de 2 000 \$ seront facturées à un tarif unique de 6,99 \$ par transaction, 9,99 \$ par transaction ou 24,99 \$ par transaction, selon le tarif auquel vous êtes admissible. Les transactions sur des actions avec un prix de 1 \$ ou moins seront facturées à un tarif unique de 6,99 \$ par transaction, 9,99 \$ par transaction ou 24,99 \$ par transaction, selon le tarif auquel vous êtes admissible. Les frais s'appliquent en totalité à chaque ordre partiellement rempli, sauf si les opérations sont effectuées le même jour ouvrable. Les ordres multiples du même jour, visant les mêmes titres, dans la même bourse et du même côté du marché, ne seront pas regroupés aux fins du calcul de la commission et une commission distincte vous sera facturée pour chaque ordre. Une seule confirmation vous sera envoyée qui reflétera ces ordres. Les commissions facturées en rapport avec chacun des ordres exécutés seront totalisées et apparaîtront sur cette confirmation comme une seule commission. Prière d'ajouter 45 \$ pour les opérations faites par l'intermédiaire d'un courtier.

^{**} Les transactions en dollars US sont facturées en dollars US Les frais s'appliquent en totalité à chaque ordre partiellement rempli, sauf si les opérations sont effectuées le même jour ouvrable. Les frais s'appliquent en totalité à chaque ordre. Les frais s'appliquent en totalité à chaque côté des positions mixtes et combinées. Des frais pour les opérations effectuées par l'intermédiaire d'un courtier s'appliquent à tous les exercices et assignations. Prière d'ajouter 45 \$ pour les opérations effectuées par l'intermédiaire d'un courtier.

Note : Des frais minimes figurant sur votre avis d'exécution sous la rubrique « SEC Fee ». Ces frais sont toujours séparés du reste des autres commissions et frais portés à votre compte et s'appliquent uniquement aux ventes de valeurs mobilières américaines.

Opérations sur fonds communs de placement

	AVEC FRAIS D'ACQUISITION (\$)		SANS FRAIS (\$)	AVEC FRAIS DE RACHAT (\$)
Achat	0 ¹	0	0	
Transfert ²	0	0	0	
Rachat ²	0	0	0	

Montant minimal établi pour les achats. Prière d'ajouter 45 \$ pour les opérations faites par l'intermédiaire d'un courtier. Dans certains cas, Placement direct Scotia McLeod peut exiger une valeur d'achat minimum qui peut être supérieure à celle du fonds (particulièrement pour les placements subséquents). Veuillez consulter le prospectus de chaque fonds pour en savoir davantage.

Opérations sur titres de revenu fixe et du marché monétaire

Les commissions afférentes aux obligations, aux coupons détachés, aux CPG, aux bons du Trésor et aux autres titres de revenu fixe et du marché monétaire, le cas échéant, sont comprises dans les prix cotés. Le montant minimal établi pour les achats varie en fonction du titre. Dans le cas des obligations négociées en bourse, les commissions varient en fonction du capital et de la durée. Commission minimale de 39,95 \$.

Intérêts sur le solde des comptes³

Intérêt versé

Pour les comptes enregistrés autogérés, l'intérêt est calculé sur le solde créditeur moyen disponible du mois au taux de base de La Banque de Nouvelle-Écosse moins 5,25 %. Pour les comptes au comptant et sur marge, l'intérêt est calculé selon le barème indiqué ci-dessous :

	CAD	USD
Soldes (\$)	Taux de base Scotia moins	Taux de base Scotia en USD moins
Moins de 5 000	5,50 %	6,00 %
Entre 5 000 et 9 999	5,50 %	6,00 %
Entre 10 000 et 24 999	5,50 %	6,00 %
Entre 25 000 et 99 999	5,25 %	5,50 %
100 000 et plus	3,50 %	4,25 %

Les intérêts de moins de 10 \$ ne sont pas versés. L'intérêt est calculé du 22^e jour du mois précédent au 21^e jour du mois courant et payé le jour ouvrable suivant.

Intérêt perçu

Tant pour les comptes au comptant que pour les comptes sur marge, l'intérêt est calculé sur le solde débiteur moyen du mois selon le barème indiqué ci-dessous :

	CAD	USD
Tous les soldes	Taux de base Scotia plus 1,25 %	Taux de base Scotia en USD plus 1,25 %

Les intérêts de moins de 1 \$ ne sont pas perçus sur les comptes sur marge. Les intérêts de moins de 1 \$ ne sont pas perçus sur les soldes débiteurs des comptes au comptant.

Frais

	Comptes enregistrés	Comptes de placement
Transfert de compte entrant	Aucuns frais	Aucuns frais
Transfert (complet/partiel)	125 \$ par transfert	125 \$ par transfert
Frais de fermeture de compte	Aucuns frais	Aucuns frais
Retrait d'un certificat :		
Livraison régulière – min. 5 jours ouvrables		50 \$
Livraison urgente		300 \$
Garde de titres (autres que les titres immatriculés au nom de Scotia Capitaux Inc.)	50 \$ par titre et par mois	50 \$ par titre et par mois
Frais de gestion annuels – REE/FRR		
(soldes de 25 000 \$ et plus)	Aucuns frais	
(soldes de moins de 25 000 \$)	100 \$	
Frais de gestion annuels – REEE		
(soldes de 15 000 \$ et plus)	Aucuns frais	
(soldes de moins de 15 000 \$)	25 \$	
Désenregistrement de régime	125 \$ par régime	
Retrait partiel	25 \$ par demande	
Demande de recherche de compte	50 \$ l'heure	50 \$ l'heure
Échange de titres ⁵	35 \$ par titre	
Duplicata de relevé, de confirmation, de chèque ou de reçu fiscal	5 \$ par effet	5 \$ par effet
Enregistrement de titres (y compris pour tiers et successions)	50 \$ par certificat	50 \$ par certificat
SPCC (société privée sous contrôle canadien) ⁴		
Frais d'établissement	300 \$	300 \$
Frais annuels (plus frais de garde, s'il y a lieu)	100 \$	100 \$
Opérations par système de règlement-livraison (réception, remise ou échange de titres contre ou pour paiement pour le compte ou de la part d'un tiers)	75 \$ par opération	75 \$ par opération
Valeurs assujetties à des restrictions (garde de titres dont la distribution et la vente sont soumises à des restrictions en raison d'exigences imposées par la loi)	400 \$ par titre	400 \$ par titre
Frais de gestion de compte à faible activité (par compte) ⁶	Aucuns frais	25 \$ par trimestre

Les frais d'administration annuels, les frais de retrait partiel et les frais de désenregistrement de régime ne s'appliquent pas aux comptes CELI (compte d'épargne libre d'impôt).

Titres hypothécaires avec lien de dépendance

Frais de gestion annuels	60 \$
Frais de gestion hypothécaires annuels du fiduciaire (calculés au prorata et imputés mensuellement au régime)	225 \$
Frais d'établissement	300 \$

Autres frais de gestion

Remplacement de certificat perdu plus indemnisation	100 \$ par certificat
Provision insuffisante, rejet d'un prélèvement automatique ou opposition à paiement	25 \$ par effet
Virement télégraphique entrant	Aucuns frais
Virement télégraphique sortant – au Canada et à l'étranger (y compris aux É.-U.)	25 \$
Fonds communs de placement non distribués par Placement direct ScotiaMcLeod	50 \$ par fonds et par trimestre
Enregistrement de fonds communs de placement au nom du client (autre que propriétaire apparent)	100 \$ par compte plus 25 \$ par opération
Compte de garantie ⁴	125 \$ en frais d'établissement plus 100 \$ par année
Frais de compte non réclamé ⁷	50 \$ par trimestre
Livraison par messenger/jour suivant (sur demande)	25 \$ (frais variables à l'extérieur du Canada)
Tirage de chèques	Aucuns frais
Frais pour nouveau contrat d'opération	20 \$ plus frais sur opérations de change
Instructions en lien avec une offre de vente/réorg.	125 \$ par occurrence
Demande d'opposition à paiement	25 \$
Traitement de compte de succession	100 \$

Certains de ces frais peuvent faire l'objet de taxes. Les frais et commissions indiqués ici sont valides en date du 27 octobre 2011 et peuvent être modifiés sans préavis.

^{MC} Marque de commerce utilisée avec l'autorisation et sous le contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence par Placement direct ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc., Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. **Placement direct ScotiaMcLeod ne donne aucun conseil et ne fait aucune recommandation de placement; les investisseurs sont responsables à part entière de leurs décisions de placement.**

1 La plupart des fonds sont exempts de commissions. Pour les autres fonds, la commission applicable correspond à 1,5 % de la valeur d'achat (minimum de 25,95 \$). Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.placementdirectscotiacleod.com pour obtenir la liste courante des fonds admissibles.

2 Les rachats et les transferts de fonds communs effectués dans les 90 jours suivant la date de leur achat peuvent donner lieu aux frais suivants :

1. En cas de rachat anticipé, des frais d'opérations peuvent être imputés à l'égard des fonds de certaines sociétés de fonds communs de placement. Veuillez consulter le prospectus de chaque fonds pour en savoir davantage.

2. Placement direct ScotiaMcLeod porte des frais de rachat anticipé de 1 % (38,88 \$ minimum) au débit de votre compte PDSM. Toutefois, le rachat des Fonds Scotia du marché monétaire, des fonds du marché monétaire Dynamique et des Fonds communs Scotia ne donne pas lieu à ces frais de rachat anticipé.

3 Le taux de base de La Banque de Nouvelle-Écosse et le taux de base en USD de La Banque de Nouvelle-Écosse peuvent être modifiés sans préavis. L'intérêt est perçu ou versé, selon le cas, en dollars canadiens ou américains le vingt-deuxième jour de chaque mois civil. Les soldes débiteurs ou créditeurs en devises des divers comptes ne seront pas compensés aux fins du calcul de l'intérêt. Les clients ont la responsabilité de communiquer à Placement direct ScotiaMcLeod les instructions pour le virement ou la conversion de fonds d'un compte à un autre.

4 Sous réserve des minimums liés aux comptes.

5 Là où la réglementation gouvernementale le permet.

6 Les frais de gestion de compte à faible activité sont imputés par compte à chaque trimestre civil. Ces frais seront établis selon le solde du compte et le volume d'opérations à la fermeture des bureaux le 15^e jour du troisième mois de chaque trimestre (15 septembre, 15 décembre, 15 mars et 15 juin). Les frais seront imputés uniquement aux comptes non enregistrés pour lesquels aucune opération sur action/option n'a eu lieu au cours des trois (3) derniers mois et dont la valeur totale du compte est inférieure à 10 000 \$. Les clients qui sont également titulaires de comptes enregistrés Placement direct ScotiaMcLeod (RER, FRR, REEE) sont exemptés de ces frais.

7 Lorsque Placement direct ScotiaMcLeod ne dispose pas d'une adresse postale à jour et valide (adresse inconnue) pour un compte, des frais sont appliqués à chaque trimestre. Ces frais sont calculés à la fin du jour ouvrable les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre de chaque année.